



**26, rue Paul Mamert**  
**33800 Bordeaux / 0556689891**  
[snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com)

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**Bulletin académique N°39**

**3 septembre 2012**

## **Concertation pour une nouvelle loi d'orientation**

Le SNUEP-FSU a porté les revendications des personnels et a demandé que le ministre revienne sur la réforme du Bac Pro en 3 ans, qu'il revienne aussi sur le « tout CCF » et qu'une vraie formation initiale soit mise en place.

Le SNUEP-FSU continue aussi à porter ses mandats :

- refus du développement de l'apprentissage
- refus du lycée des métiers et du mixage des publics et des parcours.

Prenons le ministre au mot et VALORISONS l'enseignement professionnel.

Il faut une vraie consultation des personnels pour aboutir à une réforme dès 2013. La FSU y contribue et pour mener les échanges et débats, elle a mis en place un site [www.desideespourleducation.net](http://www.desideespourleducation.net) ouvert à tous les acteurs de l'éducation. Vous y trouverez une contribution du SNUEP.

Dans notre académie Monsieur le Recteur organise plusieurs tables rondes sur différents thèmes : orientation, décrochage scolaire, liaison école-collège et liaison lycée-université.

## **Pas de répit pour le SNUEP !**

Avec les multiples suppressions de postes en LP cette année, la multiplication des TZR, les difficultés pour de nombreux contractuels de retrouver un emploi, le SNUEP n'a eu de cesse d'agir pendant ces vacances pour tenter de trouver des solutions à ces nombreux problèmes. Nous nous sommes rendus au rectorat jusqu'au 20 juillet et avons repris dès le 20 août.

C'est ainsi que nous avons pu faire avancer de très nombreux dossiers (une vingtaine minimum) pour lesquels les Collègues n'avaient aucune réponse satisfaisante.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'excellent travail de nos Commissaires paritaires des titulaires et des non-titulaires.

En ce qui concerne les non-titulaires, le SNUEP tient à souligner leur situation très difficile puisque ils sont aussi directement concernés par la suppression des postes en lycées professionnels. C'est pour nous un des sujets de préoccupation les plus importants de cette rentrée.

### **Permanence 2012-2013**

- ◆ **Lundi de 14h à 18h : Jérôme Jolivet**
- ◆ **3ème et 4ème mardi du mois de 14 à 18h**  
**Jean-Luc Massias**
- ◆ **Mercredi de 14 à 18h : Nasr Lakhsassi**
  - ◆ **Judi de 14h à 18h :**  
**Vincent Destrian et Nasr Lakhsassi**
- ◆ **Vendredi de 14h à 18h : Bernard Soteras**

# Compte rendu de l'audience avec Madame Joliat, la Secrétaire Générale de l'académie de bordeaux.

Vous étiez nombreux à nous demander d'intervenir auprès du Rectorat pour résoudre les problèmes causés par l'indemnité CCF, en particulier pour les collègues qui interviennent en seconde et les contractuels qui changent d'établissement.

Le mercredi 22 août, nous avons rencontré Madame Joliat, la Secrétaire Générale de l'académie et Madame Moune, la Secrétaire générale adjointe déléguée à l'organisation scolaire. Nous avons demandé cette audience pour parler en particulier du CCF ; néanmoins nous avons profité pour parler de la rénovation de la voie professionnelle et des conditions de travail des collègues contractuels.

Notre délégation était composée d'Armelle Chagnaud, commissaire paritaire des non-titulaires, Vincent Destrian, secrétaire départemental SNUEP de la Gironde et Nasr Lakhsassi, secrétaire académique.

Sur la « rénovation » de la voie professionnelle, un désaccord apparent sur l'essentiel mais avec le respect de la position de chacun. Nous avons insisté sur le fait qu'une bonne partie de nos élèves avait besoin de plus de temps pour assurer leur formation et avons souligné l'importance d'un bac Pro en quatre ans. Les dispositifs prévus par les textes pour aider les élèves, comme l'accompagnement personnalisé, ne fonctionnent absolument pas comme il faut.

**L'extension voire la généralisation du CCF** pose beaucoup de problèmes d'ordre pédagogique :

- réduction du temps d'encadrement des élèves : présentation du rapport d'activité, les oraux, ...plus assez de temps pour organiser les CCF et boucler le programme,
- charge de travail de travail pour les élèves ; ainsi, en terminale, ils ont beaucoup trop de dossiers à rendre (rapport d'activité, dossier PSE, un dossier Arts, un dossier Gestion). Ils n'arrivent pas à fournir un travail dans les délais d'où le décrochage en terminale.
- dévalorisation du diplôme
- dégradation des conditions du travail des enseignants

Concernant les indemnités et après avoir exposé les différents problèmes, Madame la Secrétaire Générale a donné une importance particulière à nos arguments basés sur les textes et les expériences dans notre académie et ailleurs. Madame JOLIAT nous a informés qu'une réflexion sur ce sujet est menée au niveau national et elle s'engage à donner une suite à nos interrogations.

Enfin, nous avons soulevé le problème des collègues contractuels qui se trouvent à la rentrée dans une situation difficile par manque de supports.

Armelle, Vincent et Nasr

## **Le SNUEP, le SNES et le SNEP organisent LES ETATS GENERAUX du 2nd degré**

Le SNUEP-FSU appelle à la mobilisation dans les établissements sur l'heure d'info syndicale pour définir les priorités. Etablissons nos cahiers de revendications.

Parce qu'il ne faut pas attendre 2013 pour voir une hypothétique amélioration dans l'enseignement professionnel il faut construire dès la rentrée la lutte collective afin de faire avancer l'ensemble de nos revendications. Le SNUEP-FSU sera à l'initiative pour faire remonter les difficultés rencontrées par chacun-e et participera avec l'ensemble de la profession à la refondation de l'enseignement professionnel.

**Dans tous les établissements  
prendre la parole  
pour l'avenir de l'éducation et de nos métiers**

# **LES ÉTATS GÉNÉRAUX**



**DU SECOND DEGRÉ**  
S E P T E M B R E - O C T O B R E 2 0 1 2

## **BAC PRO EN 3 ANS : une réforme qui fait flop !**

Généralisation du CCF, introduction d'une épreuve de rattrapage « bidon », rien n'y a fait. Malgré tous les artifices mis en place pour faire croire à la réussite du Bac Pro 3 ans, les résultats sont là pour démontrer l'inefficacité de cette réforme : **une baisse de 5,6 %**.

Que dire des affichages ministériels sur l'augmentation du niveau de qualification et la baisse des sorties sans diplôme ! Pour le SNUEP-FSU, non seulement les élèves ont une année de formation en moins mais ils décrochent avant la fin de leur formation. De plus, la qualité de la formation est encore dégradée par la généralisation du CCF.

### **Le SNUEP-FSU continue de réclamer :**

- l'abrogation de la réforme du Bac Pro 3 ans,
- un examen ponctuel terminal et national,
- une vraie réforme de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

## **Le taux de réussite au bac 2012 en baisse, plombé par un recul du bac pro**

**AFP LE 12/07/2012**

« Le baccalauréat 2012 a enregistré un taux de réussite en baisse, plombé par un nouveau recul du bac professionnel auquel le gouvernement promet de porter une "vigilance particulière" pour adapter le parcours des élèves de cette filière et accroître leur chance de réussite.....

En revanche, le taux de réussite au bac professionnel est en baisse de 5,6 points à 78,2% d'admis.

La forte progression du nombre des candidats au bac pro (+31%, soit près de 57.000 candidats) a cependant été bénéfique: elle a porté "la part d'une génération obtenant le baccalauréat à 77,5%"....

En faisant passer la durée des études en lycée professionnel de quatre à trois ans, l'objectif était d'amener plus d'élèves au niveau du bac pro (certains s'arrêtaient au CAP ou au BEP) voire, à terme, de faire faire des études supérieures à davantage de jeunes.

La session 2012 est la dernière où se présentent conjointement des élèves ayant suivi le cursus en quatre ans (BEP suivi d'un baccalauréat professionnel pour environ la moitié d'entre eux) et des élèves ayant suivi le nouveau cursus en trois ans.

Dès lors, prévient le ministère, "le nombre de candidats de la voie professionnelle qui se présenteront en 2013 connaîtra une baisse très sensible qui conduira mécaniquement à une baisse correspondante de ce taux d'accès d'une génération au baccalauréat".

Le recul du taux de réussite au bac pro est "un motif de particulière vigilance" pour le ministère.

Ce résultat souligne que de "trop nombreux élèves n'atteignent pas le niveau requis et appelle des adaptations des parcours vers le baccalauréat professionnel pour permettre la réussite du plus grand nombre", conclut-il dans le communiqué.

## **Le directeur académique des services de l'éducation nationale**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale- a pris le titre de directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Il est l'un des adjoints du recteur et son représentant au niveau départemental. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre de l'éducation nationale.

## Décrochage scolaire

Trop de jeunes de l'enseignement professionnel, sortent du système éducatif sans qualification et sans diplômes. Ils sont les premières victimes du chômage et de la précarité.

Chacun peut s'accorder sur le défi à relever : assurer la réussite de tous les élèves et mettre fin aux sorties sans qualifications tout en augmentant le niveau de qualification et le taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Mais le grand problème, c'est de traduire ces objectifs à travers des actions concrètes. Une grande partie de nos élèves a besoin de plus de temps et une réel accompagnement personnalisé.

Enfin, la revalorisation des métiers de l'éducation est une attente forte des personnels. C'est une question de reconnaissance, de justice sociale mais aussi un élément d'attractivité.

## La réforme du Bac pro en question après un taux de réussite en baisse

Contrairement à ce qui est déclaré dans certaines réunions d'accueil des nouveaux arrivants, l'analyse des résultats du Bac Pro 2012 met en cause la réforme. Ci-dessous quelques illustrations :

- Nouvelle observateur juillet 2012 : « Le bac professionnel, qui a réuni les lycéens l'ayant préparé en quatre et en trois ans, a connu une forte baisse de son taux de réussite cette année, posant la question du bien-fondé de la réforme qui a réduit le cursus pour l'aligner sur la durée des autres baccalauréats... Certains syndicats avaient toutefois vu dans cette réforme un moyen de faire des économies budgétaires. »

- La session 2012 a vu arriver "le premier fort contingent d'élèves ayant suivi le cursus en trois ans", souligne dans une note le ministère de l'Education nationale, qui a promis une "**particulière vigilance**" pour cette série, après une baisse du taux de réussite de 5,6 points à 78,2%.

- Un rapport commandé par l'ancien gouvernement et dévoilé par le nouveau en juin avait déjà tiré le signal d'alarme, pointant une hausse des sorties dans la voie professionnelle en cours de scolarité, avec un peu plus d'un jeune sur cinq ne passant pas en première.

- Le sociologue Pierre Merle : La baisse du taux de réussite au bac pro "**n'est pas le signe d'une réforme totalement réussie** ..... On voit qu'il y a un inconvénient, c'est qu'un certain nombre d'élèves qui auraient eu leur bac pro en quatre ans, ne l'ont plus aujourd'hui. Ils sont vraiment perdants dans la réforme..... Les plus faibles n'arrivent pas à tenir le rythme qui est imposé pour préparer le bac en trois ans"

- La sociologue Marie Duru-Bellat : la formation en quatre ans "était justifiée parce qu'au départ, justement, c'était un public plus particulièrement faible, puisqu'il était orienté en BEP".

### Bulletin officiel n°29 du 19 juillet 2012

- Lycées des métiers ; liste des établissements labellisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 / arrêté du 25-6-2012- NOR [MENE1200277A](#)

- Nomination : Secrétaire général de l'académie de Bordeaux / arrêté du 27-6-2012  
NOR [MENH1200287A](#)

- Conseil supérieur de l'éducation / Répartition des sièges au CSE  
décision du 13-7-2012 NOR [MENJ1200305S](#)

### Bulletin officiel n°30 du 23 août 2012

Circulaire n° 2012-115 du 1-8-2012- NOR [MENE1229406C](#) Formation continue des enseignants  
Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap



# PRÉ-SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2012-2013

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2013

À renvoyer avant le 31 août 2012

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique  
ou à SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e  N° \_\_\_\_\_

M.  Mme

NOM : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Bât, étage, porte : .....

Lieu-dit : .....

N° rue, bd : .....

Boîte Postale, Cedex : .....

Code postal : ..... COMMUNE : .....

Tél : ..... Fax : .....

Portable : .....

Mail.....

Spécialité : ..... Code spécialité :

**RESPONSABILITÉS**

Secrétaire local (SL)  **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL)  **(100 % si frais réels)**

**COTISATIONS DES PLP ET CPE**

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3ème ech : 108 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

**Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement**

Ech.	Métropole		La Réunion		N°** Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		129		174		20 763		138
2		147		198		23 628		156
3	108	156	144	210	17 184	25 059	117	168
4	114	168	153	228	18 258	27 207	123	180
5	120	180	162	243	19 332	28 998	129	192
6	123	192	165	258	19 689	30 786	132	204
7	129	204	174	276	20 763	32 934	138	219
8	138		186		22 194		147	
9	150		201		23 985		162	
10	159		216		25 776		171	
11	174		234		27 924		186	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉS DE LA REUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP								
	PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888		

ACADÉMIE (au 01/09/2012) : \_\_\_\_\_

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

PLP  CPE  Cl Norm  HC  Stagiaire

Contractuel-le  CDD  CDI  Vacataire

Temps partiel : ..... % Nb d'heures : .....

Échelon au 01/09/12: ..... Depuis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) : .....

Retraité-e  € en congé  € sans emploi

**AFFECTATION**

N° du RNE : .....

À titre provisoire  .....

ZR  .....

**LIEU D'EXERCICE**

N° du RNE : .....

Étab. d'exercice  .....

Rattach. Admin  .....

**TYPE D'ÉTABLISSEMENT**

LP  SEP  SEGPA  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

**Banque :** .....

**Agence :** .....

**Chèques :** n° .....  
n° .....  
n° .....

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**

Montant : \_\_\_\_\_ €

Mode de paiement :

1. Prélèvement\* (sur banque métropolitaine)

2. Renouvellement prélèvement\*

3. Chèque -s : 1  2  ou 3

\* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuiep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes condi-

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

# Prélèvement



## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOVELABLE DE COTISATION

### PARTIE 1 : À RENVoyer AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2012-2013 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

**Retournez cet imprimé au SNUEP-FSU en y joignant obligatoirement :**

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- le bulletin d'adhésion

**POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT, MERCI DE REMPLIR CETTE PAGE DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.**

### DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 12 RUE CABANIS 75014 PARIS
IBAN - identifiant international de compte <i>International Bank Account Number</i>  _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _  SWIFT : Bank Identification Code  _ _ _ _ _ _ _ _ _	Date : _____ Signature : _____

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.



### PARTIE 2 : À RENVoyer À L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

#### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur	<b>486091</b>
----------------------------	---------------

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerais le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 12 RUE CABANIS 75014 PARIS
IBAN - identifiant international de compte <i>International Bank Account Number</i>  _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _  SWIFT : Bank Identification Code  _ _ _ _ _ _ _ _ _	NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER